Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 084-218400273-20261002-300910-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 Présents	Christophe Reynier-Duval Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Viviane Bécart Michel Légerot Jean-Claude Moratal Christine Rieu Florian Ricou Jessica Tapiador-Pagano	Marielle Tiberghien Mélanie Tricot Maryline Salvador Sébastien Roche
1 absente	Anne Soulier		
1 procuration	Paulo Neves a donné pouvoir à Sébastien Roche		
Secrétaire de séance :	Jean-Claude Moratal		
Objet :	Remise gracieuse – location de matériel – Monsieur Ranvier		
Rapporteur :	Mariel Martin		
N° Acte :	7.1.2		

Le rapporteur expose :

Le 17 juillet dernier, 12 lots comprenant 12 tables et 96 chaises, et 304 chaises ont été louées à Monsieur Jean-François Ranvier.

Au moment du retrait du matériel, cette personne n'a emporté que les 12 lots et 154 chaises.

Par voie de conséquent, 150 chaises sont restées dans le stock communal.

Monsieur Ranvier, sollicite le remboursement de la somme de 75 euros, correspondant au matériel non emporté.

Vu la délibération n°02.12.02 du conseil municipal en date du 2 décembre 2025 relative aux tarifs et modalités des locations des salles communales, mise à disposition de tables et de chaises communales.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le remboursement de la somme de 75 euros, au profit de Monsieur François Ranvier.
- Dire que le titre de recettes n°296, bordereau 67, d'un montant de 236 euros doit être réduit de 75 euros.

Délibération approuvée à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 02 octobre 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Jean-Claude MORATAL Secrétaire de séance,

MAIRIE DE CADEROUSSE (Vaucluse)